

CONDUITE DE PRODUCTION ET GESTION DES RISQUES EN AQUAPONIE

du 8 au 12 octobre 2018

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître les aspects réglementaires actuels concernant ce type d'activité
- Acquérir les connaissances de bases de l'hydroponie et de l'aquaculture en système recirculé
- Comprendre le fonctionnement d'une unité aquaponique
- Planifier et conduire une co-production aquacole et horticole
- Identifier les risques, les prévenir et les gérer

CONTENU DE LA FORMATION

- Éléments principaux de la législation en vigueur concernant l'installation en aquaculture et conséquences sur les unités aquaponiques
- Bases de la production végétale hors-sol en hydroponie (besoins des plantes, solutions nutritives)
- Bases de la production de poissons en système recirculé (physiologie des poissons, population bactérienne associée)
- Équipements d'une unité aquaponique (structures de production piscicole et de production horticole)
- Mise en route d'une unité (prophylaxie, choix des espèces animales et végétales)
- Suivi d'une unité (qualité de l'eau, performances aquacoles et horticoles, conduite sanitaire des productions – prophylaxie et biocontrôle)
- Planification de productions aquacole et horticole associées
- Protocole de maintenance de l'unité (des équipements, des productions)
- Études de cas sur la conduite à tenir lors de dysfonctionnements des équipements et/ou des productions

MOYENS HUMAINS ET PÉDAGOGIQUES

Formateurs en productions aquacoles.
Exposés, apports théoriques et échanges en salle.
Travaux pratiques l'unité aquaponiques du site :
x Unité froide de 500m² (serre froide 400m²,
plate-forme aquacole 100m²-15m³ élevage)

Activités sur le cheptel piscicole, les productions végétales et qualité d'eau.
Prévoir bottes, blouse blanche, gants de travail horticole (si besoin).
Les journées de formation ont lieu de 8H30 à 17H00, et se déroulent sur le site du Lycée de la Canourgue.

COÛT ET CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE

- 15 €/heure, soit 105 € par jour et par personne.
- Statut agricole (exploitant, conjoint-collaborateur, cotisant solidaire, PPP) : le CFPPA dépose des demandes collectives auprès du VIVEA ; la prise en charge financière dépend de l'avis du comité VIVEA (délégation Sud). Nous contacter.
- Demandeur d'emploi : s'adresser à votre Pôle Emploi.
- Autre statut: nous contacter.



CFPPA de Lozère – site de Florac
2 place de l'Ancienne Gare
48400 FLORAC
Tel : 04 66 65 65 62
Fax : 04 66 65 65 61
cfppa.lozere@educagri.fr
www.epl-lozere.fr

